



## **Compte rendu du COMITE TECHNIQUE LOCAL du 16 juin 2020** **DIRCOFI SUD-PYRENEES:**

### **Lecture des déclarations liminaires (DL):**

Le CTL débute par la lecture des DL par les représentants des OS (CGT et Solidaires FP). Le Directeur effectue des réponses aux déclarations liminaires. Il est ouvert à prendre en compte la revendication de la CGT sur l'inscription au DUERP des risques professionnels liés au télétravail et au travail à distance notamment durant la période de confinement.

Concernant la note locale sur les mutations datée du 08 juin, un problème technique n'a pu permettre sa communication par la liste de diffusion à tous les agents. Elle sera adressée à nouveau dès ce jour.

*Le 11 juin les organisations syndicales SOLIDAIRES et CGT FINANCES PUBLIQUES de la DIRCOFI SUD PYRENEES ont demandé, alors que les mouvements nationaux ont déjà été diffusés, l'organisation rapidement d'une réunion d'information sur la gestion des mouvements locaux au 1.09.2020, dans le sens de leurs demandes sur ce sujet depuis le début de l'année. Cette réunion devra intégrer une présentation du calendrier prévu, de l'application dédiée, ainsi que la mise à disposition de toute la base documentaire nécessaire : TagerFiP au 1.09.2020 avant mouvements, liste des postes vacants, départs en retraite prévus jusqu'au 31.12.2020, etc ..."*

Le Directeur convie donc les représentants des OS à deux réunions le mardi 23 juin (présentation de l'application ALOA, arrivées, postes vacants) et le lundi 06 juillet pour la présentation du mouvement local qui sera communiqué à tous le 08 juillet. (*il est rappelé que les Cap locales ont été supprimées*). Le Directeur a proposé aux représentants des OS de lui faire remonter avant cette réunion du 06 juillet les situations que l'on souhaite évoquer en bilatéral.

La réunion du 06 juillet sera informelle. Il précise que le principe sera la règle de l'ancienneté, toutefois il pourra y déroger en cas de besoin.

### **1/ Plan de reprise d'activité - Volet contrôle fiscal.**

Sur la question du présentiel au bureau, pas de changement pour l'instant sauf demande expresse des agents qui souhaiteraient revenir au-delà des mesures de distanciation qui demeurent.

Les personnes empêchées de venir au bureau sont les agents vulnérables et ceux qui ne peuvent se rendre au bureau en raison de l'occupation de leur bureau dans le cadre de la distanciation physique.

La Direction a pu récupérer 4 ordinateurs portables et est dans l'attente pour le mois de juillet de nouveaux ordinateurs portables pour ces agents.

Concernant les agents vulnérables, la reprise de du contrôle fiscal s'effectuera par la reprise de contact avec les sociétés des affaires engagées. En cas d'impossibilité de poursuivre les interventions dans les sociétés étant agent vulnérable la continuité de leurs affaires pourra être effectuée par d'autres agents de la Brigade. Les contrôles du bureau seront privilégiés (CSP, EC).



## **Sur les missions de soutien :**

### **- Campagne IR :**

La mission de soutien à la campagne IR (messagerie) s'arrêtera au plus tard le 19 juin.  
La campagne IR CRT (centre de renseignements téléphoniques) s'arrête le 16 juin faute d'appels suffisants.

### **- Fonds de Solidarité (FDS):**

Cette mission se prolonge sur les mois de juillet et août. Toutefois, compte tenu de la reprise de l'activité du contrôle fiscal et de la diminution des demandes, le Directeur indique que les agents affectés à cette mission devront partager leur temps sur ces deux activités (maximum de temps passé sur le FDS 50%). Interrogé sur le fait que la mesure de FDS est mise en place jusqu'au 31 décembre 2020, il précise que compte tenu de l'engagement de nouveaux contrôles fiscaux en septembre, il ne peut préciser pour l'instant si cette mission sera prolongée.

Par ailleurs, les agents empêchés pour des raisons de santé de venir en présentiel mais qui peuvent travailler à distance seront affectés sur la mission CCSF en soutien des DRDDFIP. Cette mission pourrait durer sur trois mois et s'effectuera à mi-temps et à distance. Trois agents seront sollicités et interviendront sur deux directions locales (dont la DRFIP31 pour deux agents).

### **Le contrôle fiscal reprend progressivement :**

Il conviendra tout d'abord que les agents fassent le point avec leur chef de service sur les affaires en cours.

- sur la reprise des opérations en cours au moment du confinement. La responsabilité de continuer ou d'arrêter un contrôle en cours se fera après contact pris par le vérificateur avec l'entreprise. Le comité de reprise d'activité prévu par la note nationale du 12 mai sera exercé de fait par l'encadrement de direction à savoir les AFIPA CF l'AFIP et l'AGFIP.
- sur l'engagement de nouveaux contrôles. Les avis de vérification ne seront envoyés qu'à partir de septembre prochain.

Il y aura la possibilité d'effectuer des audio ou visio conférences avec les représentants d'une société entre deux interventions afin de limiter les déplacements.

Si la situation sanitaire n'est pas satisfaisante dans une entreprise, il conviendra de le signaler.

Les objectifs 2020 sont rapportés et le rendu des dossiers se fera selon les possibilités. Pas de pression sur le sujet. On verra comment procéder pour 2021. Les représentants des personnels ont rappelé au directeur que la reconnaissance du travail effectué est une préoccupation forte pour les collègues. Nous avons souligné que pour mener à bien le



programme des vérificateurs pour l'année 2021, il conviendra que la programmation soit basée sur des affaires ciblées principalement et non des affaires trop chronophages (CIR) compte tenu des nouvelles modalités de prise en compte des affaires « terminées » (cf note du 29 novembre 2019).

Une note de la DG est en cours sur les modalités de contrôle des aides accordées via le fonds de soutien qui perdurera jusqu'au 31 décembre 2020. Ces contrôles pourraient être issus de liste MRV avec demande de régularisation pour des entreprises ayant effectué des erreurs manifestes dans leur demande de FDS. Ce contrôle pourra porter également sur des situations d'escroquerie (exemple donné d'un cas ayant porté sur 40 demandes de FDS).

Ce dispositif de contrôle pourrait inclure les services de DIRCOFI. À suivre.

## **2/ Fusion des portefeuilles des brigades de Nîmes**

Pas de conséquences en termes de ressources humaines. Il s'agit simplement de banaliser les portefeuilles des deux brigades à Nîmes pour homogénéiser le tissu des deux services. Les collègues n'y sont pas opposés.

Ce principe de fusion des portefeuilles ne se pose pas pour les Brigades de Montpellier (dont une réalise essentiellement des ESFP).

Par ailleurs, le déménagement des deux brigades est toujours à l'ordre du jour mais pas avant la fin de l'année.

## **3/ Formation Professionnelle Bilan 2019 Perspectives 2020**

Les actions de formation professionnelle vont reprendre très progressivement.

Le CIF a demandé de signaler les formations qui ont dû être annulées et qui seront reportées à l'automne. Les formations Loi de finances vont reprendre en audio. Les formations prévues sur le PAS et sur le CIMR (Crédit d'Impôt Modernisation sur le Revenu) sont reportées à 2021.

Sur la formation PILAT, la direction n'a aucune nouvelle pour l'instant. Prévue au départ sur 2020 2021.

Question posée par la CGT sur une formation au recouvrement pour les collègues de la DIRCOFI notamment dans l'esprit des orientations du contrat DGFIP.

Une meilleure information et peut-être une formation a été également demandée sur les évolutions des services de la DGFIP.

## **4/ Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2019- gestion 2018 :**

Deux agents ont fait un recours hiérarchique puis l'un d'eux a ensuite fait un appel en CAP Local examiné en juin 2019.



## **5/ Modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de congés et d'ARTT durant la période d'urgence sanitaire.**

Les remontées des chefs de services sur les situations des agents pendant la période de confinement et l'impact sur les retenues de congés sont en cours. Aucune décision n'a encore été prise. Un bilan global par grade et par genre des congés prélevés d'office sera fait et communiqué aux OS dès que possible. Pas d'hésitation à donner l'information sur toute situation de divergence d'appréciation ou d'interprétation.

## **6/ Questions diverses**

- **la situation de télétravail des vérificateurs et vérificatrices** sur SIRHIUS va durer vraisemblablement jusqu'au 10 juillet prochain.

- **Prime COVID** : la note du 28 mai du Bureau RH1A fixe les conditions d'attribution de la prime COVID, laquelle se décline dans le décret du 15 mai 2020 en trois montants : 330 €, 660 € et 1 000 €. Seuls les taux 1 et 3 seront retenus.

La Dircofi Sud-Pyrénées avait la possibilité d'attribuer cette prime Covid à un maximum de 30 % de ses agents, dont 330 € à 70 % de ces agents sélectionnés et 1 000 € à 30 % d'entre eux.

Le Directeur a insisté sur le fait que la note prévoit l'attribution principalement aux agents ayant eu « une implication plus forte du fait de la crise sanitaire, se traduisant par un surcroît significatif de travail quantifiable/objectivable, en présentiel ou télétravail ».

Partant de ce principe, le Directeur a décidé d'attribuer la prime exceptionnelle à 32 agents, soit 15 % des agents.

Il s'agit de 4 agents des services missions ressources (1 000 € de prime) et 28 agents impliqués dans la campagne IR sur la mission des appels téléphoniques (prime de 330 €).

La répartition est effectuée selon les grades suivants : 1 IDIV, 24 A, 4 B et 3 C.

Aucun agent ayant participé à la campagne IR sur les e-contacts (courriels) et sur la mission des FDS ne percevra de prime.

Nous avons regretté que la Direction n'ait pas fait bénéficier l'équivalent de 30 % de ses agents à cette prime qui représente une forme de reconnaissance pour le surcroît de travail et l'investissement dans un domaine qui n'est pas notre cœur de métier.

- **sur les frais de repas** la date de réouverture de la restauration pour Toulouse est le 26 mai. Les agents pourront se faire rembourser une somme forfaitaire de 17.50 € sur présentation d'un justificatif si en présentiel il n'y avait aucune solution de restauration administrative.



- **Inspecteurs stagiaires.** Seul un collègue au final est arrivé à CAHORS. L'autre stagiaire n'a finalement pas pris son poste à TARBES, ayant été appelé dans le vivier DG. Le collègue stagiaire affecté à CAHORS sera accueilli avec les nouveaux arrivants en septembre à TOULOUSE.

Il bénéficiera d'une phase de découverte du 08 juin au 31 juillet. Il sera pris en charge par deux agents de sa BIV. Il effectuera ensuite un stage probatoire du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à la mi-novembre.

- **Remplacement de l'agent technique de direction** est en cours. Soit après le mouvement national qui va être modifié, soit par recrutement d'un auxiliaire, suivi par un recrutement PACTE. La nécessité de cet emploi d'agent technique rue Merly a été acté de manière unanime.

- la mise en place du pôle de contrôleurs pour les brigades de Toulouse est réactivée. Une réunion des contrôleurs concernés aura lieu prochainement ainsi qu'une qui réunira les chefs des services correspondants. À suivre pour en déterminer les modalités (1 ou 2 pôles de Contrôleurs, unité opérationnelle).

**Le CTL débuté à 9h30 s'est achevé à 17h20.**

**Prochain Comité technique local en septembre 2020.**